PRÉFET DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION ACADÉMIQUE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

SERVICE CIVIQUE

APPEL A PROJET REGIONAL 2025
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF

CORSE

1. Le contexte

Le Service Civique est un dispositif en faveur de l'engagement des jeunes : chaque jeune âgé de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans (pour les personnes en situation de handicap), souhaitant effectuer un Service Civique, doit se voir proposer la conduite d'une mission d'intérêt général au sein d'un organisme agréé par l'État. En 2024, le nombre de jeunes ayant participés à une mission service civique en Corse est de 333.

Pour l'année 2025, l'agence du service civique a fixé cinq thématiques de développement :

- SPORT
- TRANSITION ECOLOGIQUE
- SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE
- EDUCATION POUR TOUS
- MOBILITE INTERNATIONALE

En Corse, parmi les 47 000 jeunes de 16 à 29 ans vivant sur le territoire *11 000* sont inactifs/chômage, *14 100* sont étudiants/élèves/stagiaires et *21 900* sont en activité/emploi. L'objectif régional 2025 est de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) de réaliser un service civique *afin de leur apporter de nouvelles compétences utiles à la construction de leur projet d'avenir par le biais de l'engagement citoyen*, tout en restant vigilant au socle qualité du dispositif.

Aussi, la DRAJES de Corse et les SDJES de Corse-du-Sud et de Haute-Corse souhaitent favoriser l'accès au dispositif à *tous les jeunes insulaires* avec un accompagnement pédagogique de qualité, afin de participer au désenclavement, à la dynamisation et à l'équilibre des territoires.

Pour favoriser le déploiement des missions de service civique, plusieurs initiatives seront soutenues en 2025 par l'Etat, dont un appel à projet « soutien au développement du dispositif du service civique » en Corse lancé afin de contribuer à l'objectif national permettant de soutenir les projets de développement auprès des publics n'accédant pas à ce jour aux missions de service civique. ***Ces crédits peuvent intervenir en complément d'autres financements locaux.***

L'appel à projet est ouvert jusqu'au 16 mai délai de rigueur.

2. Objectif de l'appel

L'objectif du présent appel à projet est d'initier et soutenir les actions régionales et départementales permettant le développement qualitatif et quantitatif de l'offre de missions mais surtout de la demande auprès des jeunes notamment les jeunes en difficultés.

Les porteurs de projets lauréats du présent appel à projet concevront, initieront et développeront des actions structurantes avec une volonté de promouvoir le Service Civique sur le territoire auprès des jeunes.

La commission de sélection veillera à retenir les projets correspondant aux critères d'éligibilité croisant les objectif territoriaux et les cibles thématiques mentionnées ci-dessous :

- Aller vers les jeunes ;
- Inscrire le Service Civique dans le parcours des jeunes les plus éloignés ;
- Inscrire le service Civique dans le C.E.J – Accès à l'emploi des jeunes peu qualifiés
- Construire un réseau d'acteur Engagement – Comité Coordination Régionale Service Civique.

Liste d'actions éligibles :

En cohérence avec *les objectifs de la Directive Nationale d'Orientation 2024/2025 et le Livret CCR-SC 2024*, une attention particulière sera portée aux structures favorisant les objectifs suivants :

- Faire connaitre le dispositif auprès des jeunes ;
- Développement de l'engagement dans le rural notamment dans les zones blanches identifiées (Fium'Orbu, Centre-Corse, Pasquale Paoli, Cap-Corse, Spelunca-Liamone, Alta Rocca) ;
- Développement de l'engagement à destination du lien intergénérationnel et/ou de la jeunesse ;
- Développement de l'engagement en faveur de la protection environnementale ;
- Information auprès des jeunes, des associations et collectivités locales ;
- Rendre le service civique plus inclusif en faveur des jeunes à moindres opportunités ;
- Créer un réseau d'acteur de l'Engagement avec les partenaires locaux ;
- Mettre en place une communication en partenariat avec d'autres partenaires sur le territoire.

Liste des actions non éligibles :

- Les actions financées en 2024 ;
- Les actions d'indemnisation des volontaires service civique ;
- Les actions ne favorisant pas l'engagement service civique ;
- Les actions de substitution à un travail salarié ou un chantier/dispositif d'insertion.

3. Critères d'éligibilité des projets

Le présent appel à projet vise les organismes agréés Service Civique dont le siège social est domicilié en Corse ou disposant d'une antenne en Corse. Le projet pourra être départemental ou régional.

Les structures éligibles sont :

- Les organismes publics à but non lucratif ;
- Les associations du rural et urbaines reconnues loi 1901 ;
- Les communes et établissements publics situés en Corse.

L'appel à projet fera l'objet d'une concertation au niveau des services de l'État (DRAJES/SDJES) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées.

4. Procédure et règles de candidature

4.1) Composition et dépôt du dossier de candidature

Les demandes de subvention devront parvenir à la DRAJES de Corse par voie dématérialisée, en utilisant le site « le Compte Asso ». (Demande de subvention en ligne).

Cette démarche est disponible en suivant le lien : http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html

Le code à saisir sur le « Compte Asso » est le suivant : 4052
Des tutoriels d'utilisation du « Compte Asso » sont disponibles sur le lien ci-dessus.

4.2) Montant de la subvention

L'enveloppe mobilisable est de 40000€ maximum.

Le seuil minimal de subvention par projet est de 3 000€
Le seuil maximal de subvention par projet est de 10 000€

4.3) Versement de la subvention

Les dossiers seront instruits par les services déconcentrés en charge du service civique (DRAJES et SDJES), puis examinés en comité de sélection avant la décision du délégué territorial de l'ASC.

4.4) Le calendrier 2025

- 11 avril : Diffusion de l'appel à projets sur le site « compte asso »
- 16 mai : Date de limite de dépôt des dossiers
- 23 mai : Date limite réunion du comité de sélection
- 27 mai : Date d'information aux lauréats
- 10 juin : Date début des instructions paiements
- 23 juin : réunion générale avec les partenaires lauréats et services de l'Etat
- 15 décembre : Date limite de demandes de prolongation d'actions

5. Bilans et évaluations des actions financières

Les organismes retenus s'engagent à organiser des réunions de suivi des actions, a minima en début, en fin et à mi- action et à rendre compte autant que de besoins sur l'état d'avancement des projets, auprès des référents territoriaux concernés.

A la fin de l'année 2025, les organismes retenus fourniront un bilan final des actions conduites, accompagné d'un compte rendu budgétaire.

En l'absence de transmission à la DRAJES des documents cités, celle-ci pourra procéder au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.

6. CONTACTS

<table>
<tr><td colspan="2">DRAJES
Délégation Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports</td></tr>
<tr><td colspan="2">Mme Adeline GRISETTI
04.95.29.67.71 / 06.22.80.20.71
adeline.grisetti@ac-corse.fr</td></tr>
<tr><td colspan="2">SDJES
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports</td></tr>
<tr><td>SDJES 2B
M. Jérôme TIMPANO
04.95.30.05.73
jerome.timpano@ac-corse.fr</td><td>SDJES 2A
Mme caroline NIVAGGIOLI
04.95.51.59.40 / 06.33.14.46.44
caroline.nivaggioli1@ac-corse.fr</td></tr>
</table>